Limoges Métropole
Communauté urbaine

mobilité Moovéo

Moovéo

Mobilité
Transition écologique
Cadre de vie

Concentration préalable
du 16 septembre au 18 octobre 2024

CAHIER D'ACTEUR
Mode d'emploi

QU'EST-CE QU'UN CAHIER D'ACTEUR ?

Le cahier d'acteur permet d'apporter une contribution écrite et argumentée dans le cadre de la concertation préalable (du 16 septembre au 18 octobre 2024) sur le projet Moovéo.

Cet outil d'expression libre et volontaire, est à destination de la société civile constituée (partenaires, associations, syndicats, collectifs, groupes d'habitants, établissements de formation, etc.).

QUEL EST LE CONTENU D'UN CAHIER D'ACTEUR ?

Afin d'appréhender le projet Moovéo dans son ensemble, nous vous invitons à consulter le dossier de concertation mis à disposition (*cliquez ici*).

Vous pouvez par exemple vous exprimer sur les questions suivantes :

- De quelle manière votre structure est-elle concernée par le projet Moovéo ? (Desserte de votre établissement, prise en compte des enjeux mobilité portés par votre association, réponses à des attentes de votre structure, etc.)
- Quelles sont vos attentes et points de vigilance (en termes de mobilités, de services, d'aménagement de l'espace urbain, de cohabitation avec les différents modes de transport, etc.) ?

Ces contributions viendront alimenter les réflexions en cours de Limoges Métropole sur le projet Moovéo et éclairer les prises de décisions.

Elles viendront alimenter le bilan de la concertation qui sera mis à disposition du grand public dans un délai de 3 mois à l'issue de la concertation.

Le contenu et la formulation du cahier d'acteur doivent respecter les règles de bonne conduite, ils ne doivent être ni injurieux ni porter atteinte à une personne physique ou morale. Son contenu relève de la totale responsabilité de l'organisme qui le rédige et n'engage que lui. Un même acteur ne peut proposer qu'un seul cahier d'acteur.

QUELLE FORME PREND UN CAHIER D'ACTEUR ?

Le cahier d'acteur doit **respecter le gabarit en téléchargement** (document dactylographié de 4 pages maximum). Il comprend notamment un texte de présentation et les coordonnées de votre structure. Il est possible de mettre en annexe deux visuels au besoin. Le cahier d'acteur s'organise autour des trois piliers du projet Moovéo : la mobilité, le cadre de vie et la transition écologique.

COMMENT ET QUAND TRANSMETTRE VOTRE CAHIER D'ACTEUR ?

Vous avez jusqu'au 18 octobre 2024 pour déposer votre cahier d'acteur complet directement via ce formulaire *(cliquez ici)* ou envoyez-le directement à l'adresse suivante : **concertation.moovoeo@limoges-metropole.fr**

Votre mail doit comporter dans l'objet du mail :
« Cahier d'acteur [Nom du collectif] »

LIMOGES MÉTROPOLE

19 rue Bernard Palissy - CS 10001 - 87031 LIMOGES CEDEX 1
05 55 45 79 00
concertation.moovoeo@limoges-metropole.fr
mobilites.limoges-metropole.fr/les-projets/moovoeo

Plus d'infos